Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_086-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-086

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

24/07/2026

Date d'affichage

14/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 24 juillet 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Agnès CELEYRETTE, Anne-Cécile ONFRAY, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jean-René CARFANTAN, Hélène PLESSE par Aurore BROUARD.

Était absente excusée non représentée : Maryse THEBAULT.

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Éric DURAND.

DÉLIBÉRATION N°2026-086

CULTURE
Présentation de la charte et de la convention du bénévolat à la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le bénévolat s'est bien développé à la bibliothèque municipale. L'équipe de bénévoles se composent d'environ 10 personnes.
Monsieur le Maire définit ce qu'est le bénévolat à la bibliothèque municipale : est bénévole, toute personne qui apporte une aide volontaire non rémunérée au fonctionnement de la bibliothèque municipale. Les interventions se font dans le cadre du fonctionnement normal d'un service de lecture publique : permanences aux publics (y compris accueil de classe), proposition d'animations, travail interne (rangement, catalogage et équipement des acquisitions, communication, formation à la Bibliothèque Départementale, participation au choix d'acquisition des documents, ...

Considérant que professionnalisme et bénévolat ne s'opposent pas en matière de bibliothèques, mais s'appuient l'un sur l'autre. Les bénévoles contribuent au bon fonctionnement du service de lecture publique de la commune de Matignon, en particulier en raison de leur ancrage local. Ce volontariat implique l'acceptation de contraintes. Tout bénévole intervenant pour la bibliothèque de Matignon aura pris préalablement connaissance du règlement de fonctionnement de la bibliothèque et de celui de la collectivité territoriale, de la convention du bénévole et de son annexe la charte ainsi que de l'attestation y afférent. Il aura également reçu une information sur le projet institutionnel afin de connaître les valeurs qui y président.

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260730-2026_086-DE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des différents documents qui encadreront désormais le bénévolat à la bibliothèque municipale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE les différents documents qui encadreront désormais le bénévolat à la bibliothèque municipale : la convention du bénévole avec son annexe la charte du bénévole et l'attestation du bénévole.

Fait à Matignon, le 30 juillet 2026

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Pour le Maire
et par Délégation
L'Adjoint
Nathias DELHONNE

Le Maire, Jean-René CARFANTAN